

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi 06 septembre à 18 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 29 août 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves

Excusés et procurations : M. BESSON Jonathan à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. GROS Cyril, M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Secrétaire de Séance : M. DURAND Gérald

N° 33/2023

OBJET : ECOLE SIMONE VEIL – LIRE ET FAIRE LIRE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer avec la FOL (fédération des œuvres laïques) comme chaque année la convention concernant l'opération lire et faire lire pour l'école publique de la commune. Il rappelle qu'il s'agit de retraités volontaires, formés par la FOL, qui interviennent chaque semaine au sein de l'école pour lire des histoires aux enfants. Le montant annuel par école et par an, pour 2 ou 3 classes, s'élève à 120 €, cas de LABEGUDE (1 classe maternelle, 1 classe élémentaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Jean-Yves PONTHER